

# LA GRANDE INTERVIEW

redaction@sonapresse.com

## "Tous ces efforts accomplis par le gouvernement et les maires ne produiront aucun effet si les comportements inciviques persistent"

Propos recueillis par  
**ONDOUBA'NTSIBAH**  
Libreville/Gabon

**L'UNION. Monsieur le ministre d'État, vous avez récemment entrepris une tournée des Conseils municipaux du Grand Libreville. Quel en était l'objet ?**

**Lambert-Noël Matha :** Sur instruction de Madame le Premier ministre, chef du gouvernement, j'ai, en effet, entrepris une tournée explicative à l'endroit des maires afin de présenter la nouvelle stratégie du gouvernement face à l'épineuse problématique de la collecte des ordures ménagères dans le Grand Libreville.

**Justement, en quoi consiste-t-elle ?** Au terme de la loi organique n° 001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation, notamment en son article 48 qui dispose : "Le maire est particulièrement chargé de gérer la voirie municipale et de lutter contre l'insalubrité...". C'est donc sur ce fondement que je me suis fait le devoir, en ma qualité d'autorité de tutelle, et par conséquent régulateur et garant du bon fonctionnement des collectivités locales, de restituer le cadre normatif existant à l'effet d'une meilleure appropriation de compétences de chacun désormais, matérialisé par l'architecture dégagée par le gouvernement. Dans cet esprit, et face à l'exaspération de nos compatriotes, le gouvernement, en concertation avec les maires, présidents des Conseils, lors des séances de travail entre les maires du Grand Libreville et moi-même en septembre et octobre, a été amené à repenser la stratégie de gouvernance locale en matière de gestion des ordures ménagères en confiant celle-ci à ceux-là qui sont le plus près des populations à savoir les maires d'arrondissement, notamment en ce qui concerne la précollecte des ordures ménagères. Les différents arrêtés municipaux pris par les présidents des Conseils municipaux (cas de la mairie de Ntoum) du Grand Libreville déléguant cette prérogative, montre à suffisance qu'il ne s'agit nullement d'une action dictée ou décidée d'autorité par le ministre de l'Intérieur. Mais d'un constat largement partagé par tous les acteurs de la chaîne et la volonté commune d'améliorer l'existant, en repensant le *modus operandi*.

**De manière concrète, comment va s'organiser cette nouvelle donne,**



Photo: DR

**Lambert-Noël Matha : «La bataille de la propreté de nos villes ne sera gagnée que par une prise de conscience collective...»**

**puisqu'elle entend impliquer plusieurs acteurs (élus locaux, populations, etc.) ?**

Sous la houlette du maire de la commune, les maires d'arrondissement en leur qualité de gestionnaire de proximité sont chargés d'organiser les comités de quartiers, les ONG, les associations des jeunes et les très petites entreprises de leurs arrondissements respectifs dans la précollecte qui consiste à ramasser les ordures dans les zones difficiles d'accès, comme les quartiers sous-intégrés, jusqu'aux points d'apport volontaire, préalablement indiqués par l'opérateur en charge de la collecte. Pour son efficacité, cette nouvelle stratégie gouvernementale et communale va veiller à l'existence d'une bonne coordination entre les opérations de précollecte et le schéma directeur de collecte du ou des prestataires principaux. Cela revient donc pour chaque maillon de cette chaîne, à intégrer le respect des horaires de précollecte et de prédépôtage aux points d'apport volontaire avant leur acheminement vers la décharge. C'est d'ailleurs à ce titre également qu'un certain nombre de communes, notamment celle d'Akanda pour ne pas la citer, ont déjà pris des arrêtés pour réglementer les heures de dépôt des déchets aux points de transit ou d'apport volontaire (18 heures-21 heures pour le cas d'espèce)...

**... Est-ce à dire que tout le pouvoir de décision à ce niveau sera exercé entièrement par les maires d'arrondissement ?**

Toutes ces opérations s'effectueront, sous la supervision principale, nous ne le dirons jamais assez, du maire de la commune. Conformément au

cahier des charges préalablement défini entre l'entité municipale et le collecteur principal. C'est très important de noter qu'il n'y a pas dans cette présentation schématique qui vient d'être dressée, une quelconque velléité du gouvernement à la remise en cause de la Loi organique sur la Décentralisation dont le ministre que je suis n'est que simple porteur, en me faisant pédagogue au nom du gouvernement auprès des élus locaux, toutes les fois qu'il est nécessaire. Cela dans l'intérêt général de nos populations. Le rôle du gouvernement, c'est d'accompagner les Collectivités locales pour accomplir au mieux leurs missions. La Décentralisation n'est pas un vain mot, le gouvernement a initié depuis quelque temps déjà de nombreux textes législatifs et réglementaires pour asseoir durablement le transfert de compétences et des moyens aux collectivités locales. Le gouvernement et le ministère de l'Intérieur ne peuvent se départir de cette exigence maintes fois réaffirmée par le président de la République, chef de l'État, SE Ali Bongo Ondimba...

**... Dans ce cas, quelles seront les prérogatives majeures de la tutelle ?**

... Et de façon surabondante, il ne vous échappera pas que le ministre de l'Intérieur, est également chargé de la sécurité des biens et des personnes, et que l'une des prérogatives majeures que lui confie le gouvernement est bien de veiller à la sûreté de chaque citoyen. À ce titre, je me dois donc en toute légitimité de prévenir tout risque de trouble à l'ordre public qui pourrait naître des mouvements d'humeur consécutivement à un niveau d'insalubrité préjudiciable pour nos populations.

**N'est-il pas aussi important de bien préciser le rôle des présidents des Conseils municipaux dans cette nouvelle stratégie ?**

J'insiste à rappeler ici que les maires restent "maîtres" de la propreté de leur cité. Mais simplement que pour les besoins d'efficacité dans l'action, ils décident de se faire accompagner par leur mairie d'arrondissement au moyen des arrêtés municipaux qu'ils prennent librement.

**Monsieur le ministre d'État, l'un des aspects qui suscitent le scepticisme des populations est le facteur "moyens". Alors quid des moyens ?** Je me doute bien que la question qui vous taraude l'esprit en cet instant est

celle du financement de cette stratégie, au regard de la complexité de l'activité qu'elle implique. Avant d'aborder pleinement la question budgétaire, il est essentiel de préciser que le ramassage des ordures ménagères est un processus qui va de la précollecte dans les zones difficiles d'accès en passant par les points d'apport volontaire pour la collecte, puis le transport avant le dépotage qui se fait dans la principale décharge de Mindoube qui a, au demeurant, malheureusement, elle aussi atteint dans sa configuration actuelle, sa durée de vie. Il va de soi, que l'exécution de cette somme d'activités exige d'importants moyens financiers, matériel et humain à mobiliser.

**Allons-y par étapes alors...**

... Sur le plan financier, l'État consent chaque année une subvention spéciale pour la collecte des ordures ménagères aux cinquante-deux (52) communes du pays. Pour ce qui est de la commune de Libreville plus spécifiquement, l'État lui alloue une subvention à laquelle il convient d'ajouter celle allouée à l'entreprise publique Clean Africa, principal opérateur en charge de la collecte des ordures ménagères à Libreville, et les subventions additionnelles du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) au titre de l'exercice budgétaire 2021. S'agissant du matériel, l'État est engagé, grâce au CAS cité ci-dessus, dans un processus de renforcement des capacités logistiques des communes par l'acquisition, dans les jours à venir, du petit matériel de voirie, des bennes et bacs à ordures mais également des engins lourds (Bennes à ordures, camions plateaux, ampirols, grappins) au profit de Clean Africa dont les capacités opérationnelles sont fortement réduites du fait de l'obsolescence du parc automobile et d'engins. J'en veux pour preuve, sur un besoin exprimé de trente (30) camions, l'entreprise n'en possède aujourd'hui que douze (12), dont dix (10) fonctionnels. Il en est de même pour les bacs à ordures dont le besoin est estimé à trois mille (3000), alors que seuls deux cent cinquante (250) sont aujourd'hui disséminés dans la ville...

**... et du côté social ?**

Sur le plan social enfin, il faut noter et se féliciter de ce que cette activité de collecte des ordures donne de l'emploi à notre jeunesse. L'entreprise publique Clean Africa emploie près de 400 personnes, et le lancement des activités

de précollecte devrait mobiliser là aussi près de cinq cents jeunes (500) sur l'ensemble du Grand Libreville.

**Vous avez soulevé, et c'est pertinent, le problème de la décharge de Mindoube qui est plus que saturée aujourd'hui. Que décide le gouvernement face à cette situation ?**

Dans sa quête de recherche de solution à la problématique de la collecte des ordures, le gouvernement envisage de procéder à un aménagement de la décharge de Mindoube par le décaissement de la butte qui est aujourd'hui haute de quarante mètres (40 m), pour la ramener à quinze mètres (15 m) selon les standards en la matière. Cela afin de garantir sa stabilité. Il s'agira également d'aménager des voies d'accès et la création des nouveaux caissons afin d'étendre la zone de dépotage. Toutes ces opérations ont pour but de prolonger la durée de vie de cette décharge de deux à trois années supplémentaires, en attendant l'aboutissement du dossier de construction du nouveau centre d'enfouissement technique pour lequel les partenaires techniques et financiers ont déjà été identifiés et les études de préféabilité, menées sous la coordination du Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie, sont en cours.

**Monsieur le ministre d'État, on ne peut pas clore cet entretien sans évoquer l'autre écueil que constitue l'incivisme. L'avez-vous abordé lors de votre périple à travers les Conseils municipaux du Grand Libreville ?**

Il est évident que tous ces efforts entrepris par le gouvernement et les maires ne produiront aucun effet significatif si les comportements inciviques de nos compatriotes persistent. C'est pourquoi j'ai demandé aux maires de faire application des moyens légaux dont ils disposent. Sanctionner les citoyens non respectueux des mesures prises pour la sortie des ordures ménagères, pour l'occupation anarchique de l'espace communal, pour les producteurs des déchets industriels, les garages, les restaurants etc. La bataille de la propreté de nos villes ne sera gagnée que par une prise de conscience collective de la nécessité que nous avons tous de garder notre environnement sain et propre. En ces temps de pandémie, un environnement salubre est la première des barrières pour s'épargner de faire le lit d'autres épidémies.